

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNE D'ORMOY



Délibération n° 2025-I-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

**TARIFICATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR L'ANNEE
SCOLAIRE 2025-2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	18
Présents	13
Représentés	2
Votants	15

Vote du conseil municipal	
POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept avril deux mille dix-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire.

Étaient présents : Jacques GOMBAULT, Maria-Alexandra GONCALVES, Gérard MARTY, Michel VANIER, Olivier TAIPINA, Lucie PIZZONERO, Martial DUMONT, Michel CARON, Frédéric DUBOZ, Yannick TURMEL, Marie-Pierre BERDAT, Violetta DUAULT, Adelette WANET

Étaient absents représentés :

Mylène HUEBRA est représentée par Gérard MARTY

Matthieu HERLIN est représenté par Jacques GOMBAULT

Étaient absents excusés : Christian SELAME, Catherine LOMBARD

Étaient absents non excusés : Gaëlle LEQUENNE

Monsieur le Maire précise que le tarif applicable depuis 2017 pour la journée complète demeurera de 30€, frais de restauration scolaire inclus, et pour la demi-journée de 17€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE la tarification forfaitaire de l'accueil de loisirs du mercredi entier à 30€ par enfant, frais de restauration inclus, et de la demi-journée à 17€ par enfant, laquelle est identique depuis 2017.

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Délibération	
Reçue en préfecture le	15/04/25
Affichée le	16/04/25

Le Maire,
Jacques GOMBAULT

